

ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Degats des animaux Question écrite n° 48748

Texte de la question

M. Charles Ehrmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur l'inquietante situation des eleveurs de brebis, due a la presence du loup dans le departement des Alpes-Maritimes. En effet, depuis l'arrivee de ces mammiferes carnivores dans nos vallees, les troupeaux laitiers subissent des attaques regulieres. Les exploitants doivent faire face a de lourdes pertes financieres. Le 6 novembre 1995, le ministre a signe une Charte nationale de l'installation avec le CNJA. Le syndicat agricole de Tende-La Brigue souhaiterait que des mesures d'urgence soient prises par son ministere afin de preserver les exploitations mises en peril par ces predateurs, car l'elevage ovin constitue la majorite des installations des jeunes dans notre departement. Aussi, lui demande-t-il quelle solution pourrait-on apporter a ces eleveurs en detresse, luttant l'hiver contre les intemperies et les loups.

Données clés

Auteur : M. Ehrmann Charles Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 48748 Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation **Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 893